

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7 5 2 35

<u>OBJET</u>: POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI WYDRA pour le compte de l'EURL WYDRA Elect Auto à Castelsagrat

Etaient présents:

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés:

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal

: Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

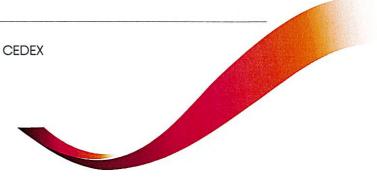
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



2025BC7_5_2_35

OBJET: POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI WYDRA pour le compte de l'EURL WYDRA Elect Auto à Castelsagrat

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 6 Juin 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 16 Juillet 2025.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Présentation du projet :

Il s'agit de l'acquisition de locaux professionnels d'une superficie de 450 m² avec parking extérieur clos, plus adaptés à l'activité professionnelle de mécanique et électricité auto, développée à Castelsagrat depuis 2019 par Mr Laurent WYDRA. Travaux de rénovation et d'aménagement des locaux.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Acquisition des locaux et travaux de rénovation et d'aménagement pour un montant global HT d'investissement immobilier éligible de 247 356,47 €. Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 49 471,29 € soit 20 %.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 247 356,47 € décomposé comme suit :

- Achat immobilier 130 000,00 €
- Honoraires et frais 11 000.00 €
- Rénovation locaux 106 356,47 €

Plan de financement

- Financement du projet par emprunt bancaire.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 49 471,29 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 49 471,29 €.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation présidée par Christiane LECORRE, s'est réunie le 16 juillet 2025 et a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 49 471,29 € à la SCI WYDRA pour le compte de l'EURL WYDRA Elect Auto à Castelsagrat,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 49 471,29 € à la SCI WYDRA pour le compte de l'EURL WYDRA Elect Auto à Castelsagrat,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025 Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné Le Maire de Gasques Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

DES DEUX RIVES

Guy MERIEL

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

2 8 JUIL 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

2 8 HIII 2025

AR Préfecture

Politique de développement économique - Aide à l'immobilier d'entrepriseSCI WYDRA pour le compte de l'EURL WYDRA Elect Auto à Castelsagrat

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250721-

2025BC7 5 2 35-DE

Numéro d'acte : 2025BC7_5_2_35

Date de décision : 21/07/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /

attribuées)

2025BC7 5 2 35 - POLITIQUE DE

Fichier acte : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SCI

WYDRA pour le cpte de l'EURL WYDRA

Elect Auto Castelsagrat.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte : 28/07/2025 08:32:30

Date de réception de l'AR : 28/07/2025 08:32:47